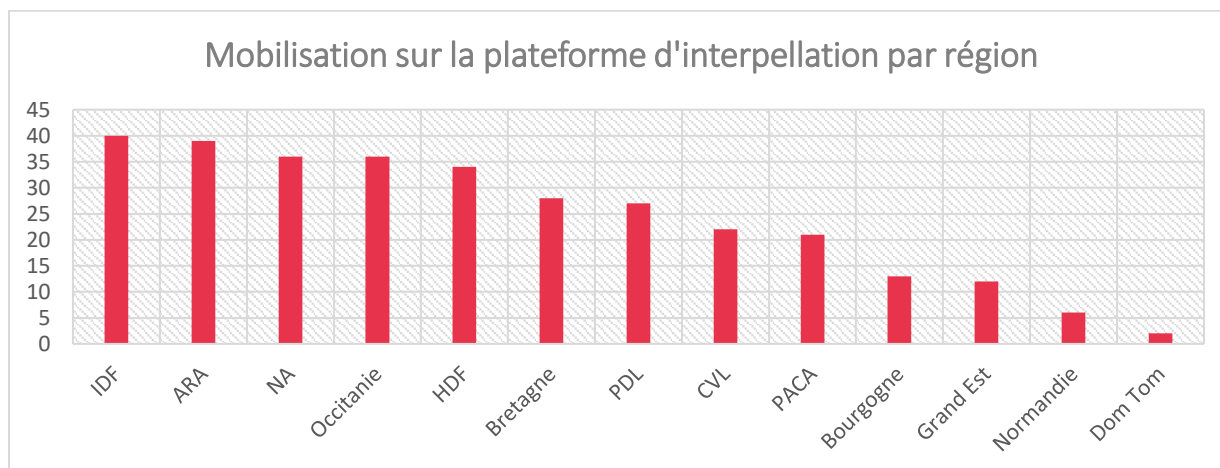


Que retenir de notre campagne sur le projet de loi de finances 2020 ?

Point sur la mobilisation des parlementaires

En 2018, environ 50 députés avaient porté plusieurs de nos amendements, cette année tous nos amendements ont été repris et par environ 150 députés, ce qui traduit aussi la force du relai de plus en plus important par les mouvements associatifs régionaux et nos membres nationaux. Il nous faudra continuer dans cette dynamique.

Au niveau de la mobilisation des parlementaires via la plateforme d'interpellation en ligne. En 2018, nous étions sur 260 courriers transmis, cette année et au 21 novembre nous en étions à 320, avec des personnes qui envoient souvent plusieurs fois le même mail au même parlementaire. Il n'y a pas eu la montée en charge espérée pour cette deuxième année, et il faudra s'interroger sur la meilleure mobilisation par les associations de cet outil pour le PLF 2021.



Ce que nous avons gagné :

- Augmentation du seuil de lucrativité à 72 000 euros (contre 62 250 euros aujourd'hui)
- Fléchage de 20% de la totalité des fonds des comptes inactifs des associations vers le FDVA dès 2021 (ce pourcentage sera réévalué chaque année)
- Montant de l'enveloppe du DLA porté à son niveau de 2017 à 10,4 millions d'euros. Le Mouvement associatif a fait déposer des amendements complémentaires pour rehausser ce budget d'un million d'euros, mais ils n'ont pas été adoptés.
- Maintien d'une hausse du budget pour la mise en œuvre du Compte Engagement Citoyen à 11,5 millions d'euros

Ce que nous avons contré :

- En lien avec France Générosités : fiscalisation au premier euro des activités lucratives des associations, et fin de l'exonération des droits de mutation sur les legs.
- Conclusion d'un accord d'intéressement pour verser la prime Macron y compris pour les associations qui poursuivent un but d'intérêt général. Toutefois le Gouvernement a limité cette exception aux associations reconnues d'utilité publique, donc seules ces associations à ce stade sont en mesure de verser la prime Macron sans conclure un accord d'intéressement. Face à cette restriction, le Mouvement associatif a fait poser une question parlementaire <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-25188QE.htm>

Ce qui a été rejeté :

- Création des emplois d'utilité citoyenne
- Abondement de 25 millions d'euros au FDVA
- Augmentation du budget du service civique
- Suppression de l'article remettant en cause le régime du mécénat. Ainsi, pour les grandes entreprises, le taux de déduction d'impôt est ramené à 40% pour les dons supérieurs à 2 millions d'euros hors organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent, à titre principal, à la fourniture gratuite à des personnes en difficulté de soins, de meubles, de matériels et ustensiles de cuisine, de matériels et équipements conçus spécialement pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, de fournitures scolaires, de vêtements, couvertures et duvets, de produits sanitaires, d'hygiène bucco-dentaire et corporelle, de produits de protection hygiénique féminine, de couches pour nourrissons, de produits et matériels utilisés pour l'incontinence et de produits contraceptifs. ([lien vers l'amendement final adopté](#))

Autres mesures adoptées intéressant la vie associative :

- Elaboration d'un rapport sur les effets du FDVA sur le financement des associations que le Gouvernement va devoir remettre l'année prochaine
- Côté mécénat, deux évolutions complémentaires : le mécénat de compétences est désormais plafonné à 3 fois la limite du plafond de la Sécurité Sociale ; le mécénat des TPE-PME est encouragé avec une hausse du plafond de déduction à hauteur de 20 000 euro (contre 10 000 euros aujourd'hui).

Les arguments avancés par le Gouvernement pour rejeter les mesures précitées :

Création des emplois d'utilité citoyenne- Extrait de l'intervention de Gabriel Attal

« Nous nous accordons avec vous sur la nécessité de développer l'emploi associatif. J'assume parfaitement les choix qui ont été faits pour la transformation des contrats aidés en parcours emploi compétences, je ne reviendrai pas sur ce débat. Reste la question de savoir comment développer de nouveaux outils et une capacité à soutenir davantage l'emploi associatif.

J'indiquerai simplement que la décision d'augmenter le budget du FONJEP afin d'accroître le nombre des postes qu'il finance – 4 000 seront créés d'ici à 2022 – aura pour bénéficiaires des associations autres que celles de jeunesse et d'éducation populaire – JEP. J'ai principalement fléchi ces nouveaux postes vers des territoires ruraux où, grâce à une acception étendue du domaine JEP, nous pourrions soutenir d'autres associations [...]. Je rappelle enfin un autre point important pour la question de l'emploi associatif. Nous avons transformé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE – et son pendant pour le secteur non lucratif, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires – CITS – en baisse de charges : 1,9 milliard d'euros sont ainsi rendus aux associations qui comptent des salariés. Cela mérite d'être souligné, car c'est un élément positif pour l'emploi associatif ».

Abondement de 25 millions d'euros au FDVA - Extrait de l'intervention de Gabriel Attal

« Cet amendement met en lumière une difficulté : de trop nombreuses associations ignorent l'existence du FDVA. J'ai pu le constater à l'occasion du forum des associations de la ville dont je suis encore conseiller municipal. Il faut donc faire mieux. Nous avons commencé ce travail avec les préfetures, nous allons le poursuivre, avec l'aide, notamment, des rectorats. Les parlementaires peuvent aussi jouer un rôle d'information par le biais de leur réseau. Nous devons faire mieux. »

Augmentation du budget du service civique - Extrait de l'intervention de Gabriel Attal

« Il est défavorable, puisque l'exposé sommaire de cet amendement indique qu'il vise à permettre d'atteindre l'objectif de 150 000 jeunes en service civique l'an prochain. Or je réaffirme que nous l'atteindrons l'an prochain, avec le budget actuellement prévu par le PLF. »

Suppression de l'article remettant en cause le régime du mécénat-Extrait de l'intervention de Gabriel Attal

« En premier lieu, je tiens à le rappeler, le Gouvernement soutient le mécénat, à tel point que nous encourageons régulièrement, à tous les niveaux, les entreprises, quelles qu'elles soient, à s'engager en faveur de toutes les causes. Nous ne cessons de le faire depuis maintenant deux ans. Autre preuve de notre soutien, nous avons donné davantage de marge de manœuvre aux TPE et PME pour faire du mécénat au niveau local – j'y reviendrai. Nous faisons le constat – personne ici ne le contestera – d'une explosion du mécénat depuis dix ans. C'est une bonne chose : les entreprises sont plus nombreuses à s'engager. Mais il s'agit de savoir à qui profite cette explosion et qui en est à l'origine. À cet égard, on ne peut pas nier certains faits qui ont été relevés par des rapports parlementaires, par la Cour des comptes et par la presse. Ont ainsi été mises en lumière des dérives de la part de certaines entreprises. Faut-il dès lors jeter tout le mécénat considérant qu'il ne remplit plus ses missions ? Évidemment, non. Heureusement, nous continuons à soutenir ce magnifique dispositif. Pour autant, faut-il ne rien changer, ne pas encadrer ? Nous ne le croyons pas. Si on laisse prospérer l'idée que des dérives existent, que les abus sont tolérés et que nous restons immobiles face à eux, à terme, c'est le mécénat en tant que tel qui sera remis en question par les Français et par des formations politiques (...). J'aimerais entendre ceux qui s'opposent à cet article et qui disent que le mécénat va s'effondrer mettre la pression sur ces entreprises, afin qu'elles maintiennent leur engagement. Pour ma part, je crois profondément qu'elles le maintiendront : il n'est pas facile de tout arrêter subitement, et elles n'en ont ni l'envie ni l'intérêt. L'avenir nous le dira, mais il me paraît important de leur faire passer ce message. »